

6 Société et Culture

CNSS/Après la décision de la direction générale de modifier les dates de paiement des salaires

Le Sypross dépose un préavis de grève



Le président du Sypross, Richard Ndi Bekoung, invite la direction générale de la CNSS à revoir sa copie.



Une vue des syndiqués lors de l'assemblée générale de lundi.

SNN
Libreville/Gabon

Ainsi en a décidé l'assemblée générale du Syndicat des professionnels de la CNSS tenue lundi dernier, à la mairie du 2e arrondissement de Libreville. Les syndiqués donnent à la direction générale un délai de huit jours francs pour revoir sa copie.

Il y a peu, la direction générale de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a élaboré deux notes de service. Dans l'une d'elles, elle fait état

de la modification des dates et des modalités de paiement des salaires des employés. Dans l'autre, elle annonce la "suspension des compléments de salaires" chez certains agents. Il n'en fallait pas plus pour que la moutarde monte au nez du Syndicat des professionnels de la CNSS (Sypross). Lequel a immédiatement convoqué une assemblée générale, lundi dernier, dans les locaux de la mairie du 2e arrondissement de Libreville, au quartier la Campagne, afin de définir la conduite à tenir. Vêtus de noir, en signe de désapprobation, les agents syndiqués ont passé au crible

les différentes décisions prises par leur direction générale. Au final, à l'unanimité, ils ont opté pour le dépôt d'un préavis de grève. La direction générale de la CNSS dispose donc de huit jours francs, à compter de la date d'hier, pour revoir sa copie. « Après avoir observé l'ensemble des dispositions de l'arsenal juridique de la Caisse nationale sécurité sociale, nous avons été légalistes, parce que la direction générale a décidé, par note de service, de changer les dispositions de notre règlement intérieur. Elle a décidé de nous payer à partir du 25, par chèque barré qu'on touche après 72 heures.

Nous avons, aujourd'hui, des agents engagés dans les différents établissements de finance, ceux qui doivent payer leurs maisons, et qui se retrouvent aujourd'hui dans une situation difficile. D'où notre décision de déposer un préavis de grève», a expliqué à la presse le président du Sypross, Richard Ndi Bekoung. Les agents de la CNSS estiment que la direction générale a agi en « violation flagrante de l'Article 15 du règlement intérieur » de l'entreprise, qui dispose que "les salaires sont payés au plus tôt le 18 du mois en cours et au plus tard le 20, par virement ou en espèces". Le président du Sy-

pross rappelle d'ailleurs que « depuis sa création, aucun directeur général de la CNSS, parmi les 14 directeurs généraux qui se sont déjà succédés, n'a eu à modifier les dates et les modes de paiement. » C'est donc pour tenter d'éteindre le feu qui couve sous la cendre, qu'il en appelle à l'arbitrage des plus hautes autorités du pays. Afin que la sérénité, qui passe, selon lui, par le respect stricto sensu des dispositions réglementaires, revienne à la CNSS où l'annonce de la "suspension des compléments sur salaires" suscite désormais des remous. Le Sypross rappelle qu'« en cas des réformes, celles-ci

doivent être préalablement expliquées et négociées, parce que nous sommes dans une entreprise régie par des règles et des textes (...). Le salaire a un caractère alimentaire, les agents ne sont pas là pour faire la grève. Nous voulons simplement que nos salaires soient reversés selon le mode d'emploi habituel. C'est tout ! » a précisé avec force, M. Ndi Bekoung, qui invite leur direction générale à privilégier le dialogue, afin que les flammes de la discorde ne brûlent pas la maison CNSS.

Suite à la mise sous chèque des salariés de la CNSS/Conférence de presse du directeur général, hier

Nicole Assélé : " Nous sommes dans la légalité ! "

Propos recueillis par Anita J. TSOUMBA
Libreville/Gabon

L'union. La mise sur chèque de l'ensemble des personnels de la Caisse nationale de sécurité sociale fait grincer les dents. Qu'en est-il exactement ?

Nicole Assélé : "Lorsque nous avons pris les rênes de la CNSS, nous avons associé les partenaires sociaux. Ici, nous avons trois syndicats et les trois participent à toutes les réformes que nous avons mises en place. Toutes les commissions, que ce soit sur le fichier du personnel ou sur les organigrammes, ont toujours vu la participation desdits syndicats. Le problème du paiement au 25 du mois est un faux problème. Quand nous sommes arrivés dans cette maison, les salaires sont payés le 20, c'est un acquis social, je n'en disconviens pas. Mais, la loi donne le droit à l'employeur, cinq (5) jours après la date échue, de payer ses employés. C'est le Code du travail qui le dit. C'est-à-dire s'ils sont payés au 20, l'employeur a jusqu'au 25, comme dernier délai pour payer. Voilà pourquoi je leur ai dit que le mois de janvier étant celui où nous mettons en place les paiements par chèques, soit 1854 chèques à signer, nous paierons dorénavant au plus tard le 25 du mois. C'est-à-dire entre le 20 et le 25 au plus tard. Nous sommes donc dans la légalité totale ! Ils ont eu des conventions, avec mes prédecesseurs, où on les payait le 20 du mois. Moi je leur ai dit Ok, on vous paie le 20, mais au plus tard le 25, parce que l'employeur a ce droit. Nous avons sorti une



Nicole Assélé : "Nous sommes partis de 2,2 milliards à 1,8 milliard de masse salariale pour ce mois de janvier".

note pour le signifier. Et pour le cas d'espèce, la CNSS n'est pas une société de production, elle récolte l'impôt social pour payer les pensions. Donc, nous ne pouvons pas nous comporter comme une société qui fait des bénéfices. Nous n'en faisons pas ! Le 13e mois est acquis, quels que soient les résultats, il faut payer. C'est vrai, mais je leur ai dit qu'on paiera cela en deux groupes, la loi nous le permet. D'autant que les résultats de la CNSS aujourd'hui sont négatifs.

Pourquoi finalement cette option de paiement par chèques ?

- En arrivant, nous avons découvert une masse salariale de plus de 2 milliards de francs par mois. Nous avons donc cherché à savoir pourquoi autant d'argent ? On

nous a dit que la CNSS compte 1854 employés. Et, on nous demande, entre-temps, d'embaucher des juristes et autres personnels qualifiés. Je me suis donc demandé comment, avec 1854 agents, être en manque de personnel ? Nous avons donc décidé de regarder de près le fichier du personnel. Et figurez-vous bien, nous avons découvert des cas où quatre agents ont un même numéro de compte ! Ça n'a pas de sens. Il fallait regarder. Nous avons donc demandé à la direction des Ressources humaines de nous faire le point. Et cela depuis plus de 4 mois. Nous avons dit que dès janvier, nous mettrons tout notre personnel sous chèque. Pour faire en même temps un recensement physique. Et les chèques sont remis à leurs lieux de travail. Pour être sûr que ces gens travaillent bien dans ces endroits où ils ont été affectés. Parce que plusieurs de ces agents affectés dans les bureaux CNSS n'y vont pas. Ils préfèrent travailler ailleurs et percevoir le salaire à la CNSS. Nous avons découvert que lorsque vous avez une fonction à la CNSS, même si vous êtes démis de là, vous gardez vos avantages liés à ladite fonction. Ce qui n'est pas normal. Les avantages dus à la fonction ne sont pas des acquis, ils partent avec la fonction, si je ne me trompe ! Nous avons réglé cette situation et, aujourd'hui, en mettant sur chèque tous les agents de la CNSS, nous avons constaté beaucoup de doublons, environ 40 à ce jour. Et, nous sommes partis de 2,2 milliards à 1,8 milliard de masse salariale pour le mois de janvier 2018. Et là, nous avons inclus le 13e mois, pour la branche qui ne l'avait pas eu au mois de décembre, entendons les cadres et les congés. Je

pense que cette opération est de bonne augure, puisqu'elle nous a permis de faire des économies de près de 400 millions. Aujourd'hui, nous cherchons à savoir pourquoi il y a eu des doublons, vérifier si ces doublons existaient aux mois d'octobre et novembre où nous avons fait des virements directs. Avant cette opération, nous avons mis en place un audit financier et fonctionnel. Ce dernier nous a montré que la CNSS est malade. Nous avons eu à faire des investissements tous azimuts qui ne nous ont pas arrangés.

Qu'en est-il du mouvement d'humeur des retraités de Lambaréné, la semaine écoulée. Est-ce à dire que la CNSS connaît des problèmes de trésorerie ?

- C'était juste parce qu'ils n'ont pas perçu leurs chèques dans les délais. La réalité est que ces retraités ont été mis sous chèque pour le mois de novembre et non pas parce qu'ils auraient fait deux mois sans pension, comme rapporté ici et là. En effet, il y a, à la CNSS, des malins qui ont envoyé les chèques de Lambaréné dans une autre localité. Il fallait attendre que les différentes provinces nous renvoient les chèques qui n'ont pas été récupérés, et ceux de Lambaréné étaient dans le lot. Et comme j'ai insisté, avant de faire un nouveau chèque de voir celui qui n'avait pas été payé, Lambaréné a dû attendre. Mais déjà, nous avons rattrapé, et fait payer tous les pensionnés en espèces. En même temps, nous faisons l'enrôlement biométrique. Je précise que ceux qui seront payés par virement sont ceux qui ont déjà récupéré leurs chèques.